Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026046SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril 2026 à 19H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.04.2026 / 2026/046 : ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :

RAPPORTEUR M. COSQUER,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-8 et R.123-10,

VU la délibération N°2026/045 en date du 08 Avril 2026 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que le CCAS de la commune de Scaër est géré par un conseil d'administration composé en nombre égal de 5 membres élus par le conseil municipal en son sein et de 5 membres nommés par le maire,

Considérant que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026046SCA-DE

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste,

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

Considérant que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes,

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « UNION POUR SCAËR » : obtient 3 sièges, la liste « SCAËR, AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR » obtient 1 siège et la Liste « SCAËR À GAUCHE, JOYEUSE, POPULAIRE ET SOLIDAIRE » obtient 1 siège.

M. Cosquer rappelle que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations.

Après cet exposé, le conseil procède à l'élection des membres, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :

	Liste « UNION POUR SCAËR »	Liste « SCAËR, AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR »	Liste « SCAËR À GAUCHE, JOYEUSE, POPULAIRE ET SOLIDAIRE »
Prénoms et noms des candidats	Valérie GRÉGOIRE EVENNOU	Barbara STEMPF	Dominique LE CROM
	Gaëlle REFFO		
	Nadia BELKALEM		
	Brigitte FAOUCHER SELLIN		
	Isabelle TANGUY		

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026046SCA-DE

Le conseil municipal proclame donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :

	Liste « UNION POUR SCAËR »	Liste « SCAËR, AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR »	Liste « SCAËR À GAUCHE, JOYEUSE, POPULAIRE ET SOLIDAIRE »
Prénoms et noms des candidats	Valérie GRÉGOIRE EVENNOU	Barbara STEMPF	Dominique LE CROM
	Gaëlle REFFO		
	Nadia BELKALEM		
	Brigitte FAOUCHER SELLIN		
	Isabelle TANGUY		

Article N°2 :
Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES -ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR